

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE LA LIGUE REUNION DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE DU 03 FEVRIER 2024

1	Accueil. Contrôle des pouvoirs et distribution des divers documents	1
2	ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 03 FEVRIER 2024	2
2.1	PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA GOUVERNANCE FEDERALE	2
2.2	PRESENTATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE FFME REUNION - VOTE	5

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE, ELECTIVE ET ORDINAIRE DE LA LIGUE REUNION DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE, dûment convoquée, s'est tenue le samedi 03 février 2024, sous la présidence de Juliette PAYET.

1 ACCUEIL. CONTROLE DES POUVOIRS ET DISTRIBUTION DES DIVERS DOCUMENTS

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Lors de son assemblée générale nationale du 28 septembre 2023, la fédération a adopté de nouveaux statuts types pour les Ligues et comités territoriaux. En référence à nos propres statuts, l'article 31 précise : « **Les statuts de la ligue sont obligatoirement modifiés sans délai en cas de modification des statuts-type édictés par la FFME** ».

Nous procéderons alors à cette modification statutaire lors de notre prochaine assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

9h15 – 9h45

1. Ouverture de l'assemblée générale statutaire
2. Présentation des modifications des statuts de la Ligue FFME Réunion
3. **Vote**

PRESENTS

Clubs présents ou représentés : MONTAGNE REUNION (285), ESCALADE D'ABORD SAINT-CHARLES (58), EST'KALAD CLUB (253), 7 A L'OUEST (243), EXTREME VERTICALE (109), NATURE VERTICALE (13), AUSTRAL ROC (199), ACTION VERTICALE (82), GRIMP'I (16), ASCUR (moins de 10 licenciés, ne peut voter), DE BAS EN HAUT (moins de 10 licenciés, ne peut voter)

Clubs non représentés : ASC AVIATION CIVILE (42), GRIMP AZOT (50), ENTRE-DEUX CIMES (84)

Membres présents : Juliette PAYET, Isabelle HILY-DELAGRANDA, Elodie GROSSET, Eric POUILLAIN, Samir ABIDI, David AUGEREAU, Philippe GABORIAUD, Frédéric LALLEMAND, Constance FREMIOT, Lorane DERIANCOURT (arrivée à 14h)

Invités : Arthur LAGREZE (Service civique), Julie RIVES (Service civique), Hugo MARINX (Service civique), Noé CUNIN (stagiaire)

Absents excusés : Cyril BARDY, Tomy MOUTOUSSAMY, Johan BARONCE, Katy VANDEVILLE, Stefano BERTONE, Abigaël DECOUDRAS, Sophie PAYET, Benjamin BIGA, Arnaud FAYOL.

L'ensemble des clubs présents ou représentés ont fourni les documents suivants : attestation sur l'honneur et inscription-procuration.

1 ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 03 FEVRIER 2024

Les membres sont représentés à hauteur de 9 clubs et 1 258 voix pour un total de 14 clubs et de 1 434 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale statutaire peut délibérer valablement.

1.1 PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA GOUVERNANCE FEDERALE

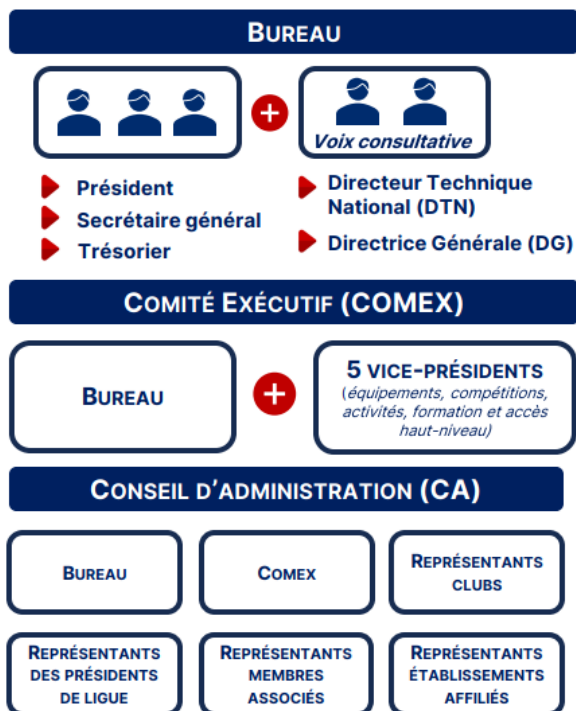
Lors de la prochaine Assemblée Générale Elective de la FFME en 2024, les modalités de l'élection et la composition du conseil d'administration de la fédération vont évoluer.

En effet, comme l'explique Sandra BERGER, secrétaire générale de la FFME, « *Le 28 septembre 2023, l'Assemblée Générale de la FFME a validé des textes apportant des modifications statutaires importantes dans le mode de fonctionnement de notre gouvernance. Cette démarche, issue d'une contrainte législative, s'est imposée à l'ensemble des fédérations du mouvement sportif, dans l'objectif de moderniser les fonctionnements de gouvernance. (...). L'enjeu de cette réforme est fondamental : elle vise à une meilleure implication des clubs dans les choix de gouvernance, notamment grâce au vote direct des clubs.* »

(Source : <https://www.ffme.fr/ffme/gouvernance-ffme-ce-qui-change/>)

NOUVEAUX ORGANES DIRIGEANTS :

ANCIENNES INSTANCES DIRIGEANTES



NOUVELLES INSTANCES DIRIGEANTES



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANCIENNE COMPOSITION DU CA

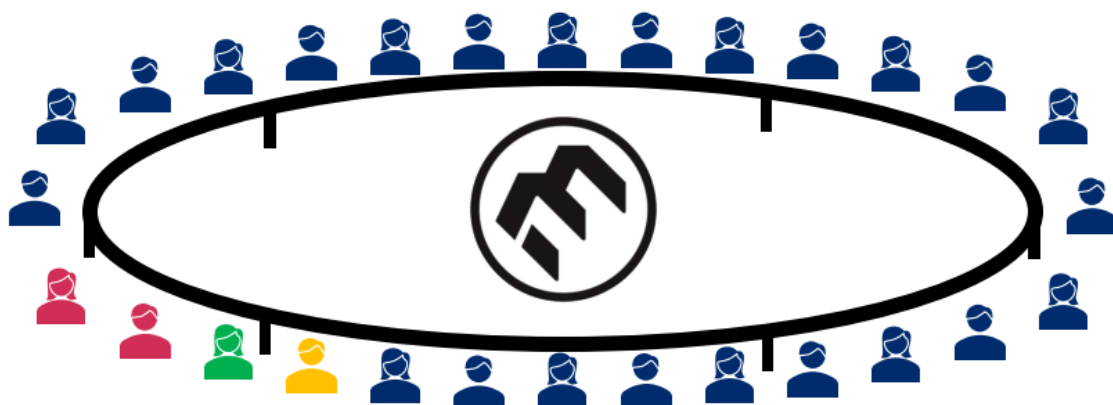


NOUVELLE COMPOSITION DU CA



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration composé de 28 membres à parité Homme Femme +/-1 :



Membres du **collège général** (24)

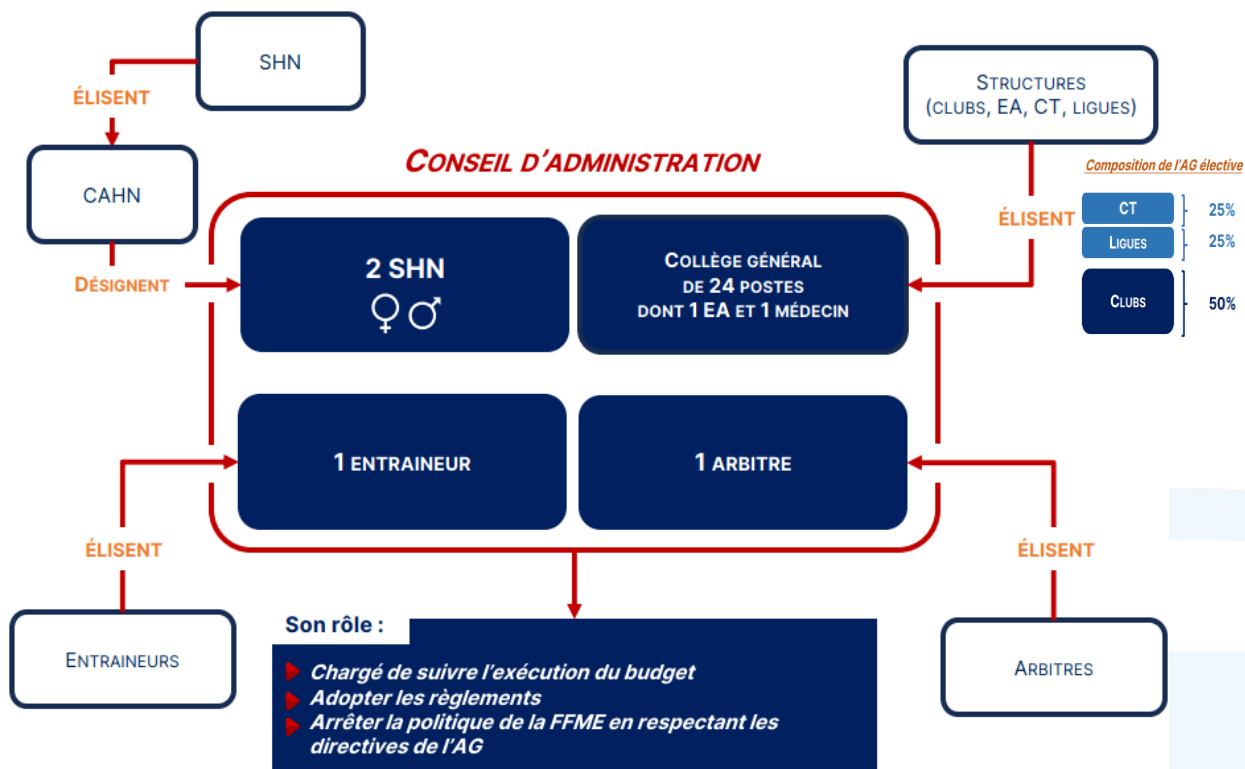
Représentants des **sportifs de haut niveau** (2)

Représentant(e) des **entraîneurs** (1)

Représentant(e) des **arbitres** (1)












SYNTHESE CONSEIL D'ADMINISTRATION



1.2 PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE FFME REUNION - VOTE

Nouveaux Statuts-types de Ligue

 <p>Obligation de validation par le national des contrats d'aménagement et d'entretien de SNE pour les ligues (au même titre que les CT).</p>	 <p>Assouplissement des règles de mise en ligne des documents d'AG.</p>	 <p>Précision sur la personne du scrutateur.</p>
 <p>Délai de re-convocation précisé en cas de non atteinte du quorum en AG : 8 jours</p>	 <p>Élection des délégués régionaux qui seront membres de l'AG électorale nationale pour l'ensemble de la durée de l'olympiade</p>	 <p>Limitation du nombre de mandats effectués par un même président à 3</p>
 <p>Assouplissement de la règle concernant les possibilités de rémunération des membres du codir : les personnes ponctuellement indemnisées dans le cadre d'activités d'ouvriers, d'officiels de compétition ou d'encadrants occasionnels, ne sont pas concernées par l'interdiction.</p>	 <p>Précisions apportées à la constitution et au fonctionnement de la Commission de surveillance des opérations électorales régionale</p>	 <p>Allègement des incompatibilités pour les salariés de ligue : Possibilité d'être électeur et candidat aux élections de représentant des SHN, entraîneurs et arbitres</p>



Concerne Article 12 – composition – élection partie II des statuts types des ligues

Les modifications statutaires sont soumises au vote.

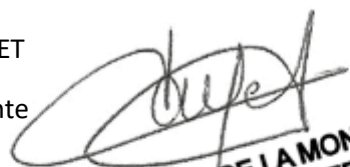
RESULTAT DU VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
1258	0	0

Les modifications des statuts de la Ligue Réunion sont approuvées à l'unanimité des voix exprimées.

Le 03 février 2024, à Saint leu

Juliette PAYET

Présidente

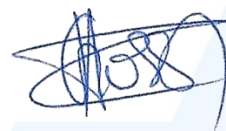



LIGUE REUNION DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE (FFME)
 125 avenue du Général Lambert
 97436 SAINT LEU
 Tél : 02 62 34 91 02
 ligue@ffme974.org
 Gsm : 06 92 64 64 10
 www.ffme974.org

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports
 affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Elodie GROSSET,

Secrétaire



125 rue du général Lambert - 97436 SAINT LEU
 T. +33 (0)2 62 34 91 02
 P. +33 (0)6 92 64 64 10
 ligue@ffme974.org
www.ffme974.org